



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 17 avril 2025 à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : la conseillère Andrea Geary.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-04-17-6900

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 17 avril 2025 à 18 h 23.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-04-17-6901

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 17 avril 2025 tel que présenté.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption du règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier;
- D) Octroi de contrat- Tetra Tech - Surveillance de bureau et surveillance de chantier pour les travaux de réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée;
- E) Octroi de contrat – Construction de la Rue du Bicentenaire;

- F) Avis de motion du règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000\$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire;
- G) Adoption du projet de règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000\$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire;
- H) Octroi de contrat- Tetra Tech - Surveillance de bureau et surveillance de chantier pour les travaux de construction de la rue du Bicentenaire;
- I) Octroi de contrat – Travaux de constructions pour le prolongement de la rue Cunningham;
- J) Avis de motion du règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de constructions pour le prolongement de la rue Cunningham;
- K) Adoption du projet de règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de constructions pour le prolongement de la rue Cunningham;
- L) Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);
- M) Octroi de contrat - Guillevin International Co - Acquisition de 14 luminaires de lampadaire – Parc Prince-Arthur;
- N) Octroi de contrat à Guillevin International Co.- Acquisition de 21 lampadaires pour le Projet West;
- O) Embauche de monsieur Michel Bayard - Entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale 2025;
- P) Embauche de monsieur François Proulx à titre de manœuvre aux travaux publics pour la période estivale 2025;
- Q) Période de questions;
- R) Levée de la séance.

Adoption du règlement 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier

Considérant qu'un avis de motion du règlement no. 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 par monsieur Maurice Brossoit et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance par monsieur Maurice Brossoit;

Considérant l'adoption du projet de règlement no. 983-2025 à la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025.

25-04-17-6902

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le règlement no. 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de

1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.

Adopté

Octroi de contrat - Tetra Tech - Surveillance de bureau et surveillance de chantier pour les travaux de réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée

Considérant que la Ville a octroyé un contrat pour le réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée à Construction J.P. Roy inc. par la résolution 25-04-07-6884 ;

Considérant qu'une surveillance complète des travaux est nécessaire durant la durée totale de la construction;

Considérant l'offre de services professionnels reçue par la firme Tetra Tech se détaillant de la manière suivante :

Activités	Quantité unité	Coût
1. Surveillance de bureau (réunions, décomptes, dessins d'atelier, avis de changement, documents administratifs, assistance technique)	Forfaitaire	19 125 \$
2. Surveillance de chantier (±40 heures/semaine) (8 semaines de surveillance)	Forfaitaire	36 000 \$
3. Plan finaux (tel que relevé)	Forfaitaire	1 875 \$
	Sous-total	57 000 \$

25-04-17-6903

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de surveillance de bureau et de surveillance de chantier pour le réaménagement de la rue Dalhousie entre le chemin Ridge et la voie ferrée à Tetra Tech pour un montant de 57 000 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 983-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Octroi de contrat – Construction de la Rue du Bicentenaire

Considérant qu'une demande de soumissions publiques pour la construction de la rue du Bicentenaire a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet No 41953TTG), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le mercredi 9 avril 2025 à 11h pour laquelle cinq (5) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaire:	Montant total incluant les taxes
Construction J.P. Roy inc.	997 339,70 \$
Excavation Gricon inc.	999 917,87 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	999 956,17 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	1 149 907,64 \$
Ali Excavation inc.	1 435 169,69 \$

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis.

25-04-17-6904

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat à Construction J.P. Roy Inc. pour la construction de la rue du Bicentenaire pour un montant de 867 440,49 \$ plus les taxes applicables, soit 997 339,70 \$ conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt 986-2025 prévu à cet effet.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec Construction J.P. Roy inc (Projet No. 41953TTG).

Que la dépense relative à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 986-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Avis de motion du règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire

Le Règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire est déposé et présenté par monsieur Dominic Tremblay.

Adoption du projet de règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire

Considérant qu'un avis de motion du règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le jeudi 17 avril 2025 par monsieur Dominic Tremblay et que le projet de

règlement a été déposé et présenté à cette même séance par monsieur Dominic Tremblay.

25-04-17-6905

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 986-2025 décrétant une dépense de 1 070 000\$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la construction de la rue du Bicentenaire.

Adopté

Octroi de contrat- Tetra Tech - Surveillance de bureau et surveillance de chantier pour les travaux de construction de la rue du Bicentenaire

Considérant que la Ville a octroyé un contrat de construction de la rue du Bicentenaire à Construction J.P. Roy inc.;

Considérant qu'une surveillance complète des travaux est nécessaire durant la durée totale de la construction;

Considérant l'offre de services professionnels reçue par la firme Tetra Tech se détaillant de la manière suivante :

Description	Montant avant taxes
1. Surveillance bureau - Travaux 2025	17 400 \$
2. Surveillance de chantier – Travaux 2025	25 800 \$
3. Surveillance bureau – Travaux 2026	10 800 \$
4. Surveillance de chantier – Travaux 2026	18 500 \$
Montant total :	72 500 \$

25-04-17-6906

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de surveillance de bureau et de surveillance de chantier pour les travaux de construction de la rue du Bicentenaire à la firme Tetra Tech inc. pour un montant de 72 500,00 \$, plus les taxes.

Que la dépense de 76 115,94 \$ relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt no. 986-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Octroi de contrat – Travaux de construction pour le prolongement de la rue Cunningham

Considérant qu'une demande de soumissions publiques pour la construction des conduites d'eau, d'égout, des bases et conduits et des fondations de rue pour le prolongement de la rue Cunningham a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres

(SEAO) (Projet No 41097TTK), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le jeudi 17 avril 2025 à 11h pour laquelle six (6) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaire:	Montant total incluant les taxes
Les entreprises C. Sauvé inc.	939 741,37 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	941 630,30 \$
Gérald Théorêt inc.	942 883,99 \$
Construction J.P. Roy inc.	966 588,71 \$
Excavation Gricon inc.	1 030 027,87 \$
Excavation MF inc.	1 097 275,01 \$

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis.

25-04-17-6907

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat à Les Entreprises C. Sauvé inc. pour le prolongement de la rue Cunningham pour un montant de 817 344,09 \$ plus les taxes applicables, soit 939 741,37 \$ conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt 987-2025 prévu à cet effet.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec Les Entreprises C. Sauvé inc. (Projet No. 41097TTK).

Que la dépense relative à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 987-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Avis de motion du règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de construction pour le prolongement de la rue Cunningham;

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de construction pour le prolongement de la rue Cunningham; sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de construction pour le prolongement de la rue Cunningham;

Le Règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de construction pour le prolongement de la rue Cunningham est déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit.

Adoption du projet de règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour la construction du prolongement de la rue Cunningham

Considérant qu'un avis de motion du règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour la construction du prolongement de la rue Cunningham a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le jeudi 17 avril 2025 par monsieur Maurice Brossoit et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance par monsieur Maurice Brossoit.

25-04-17-6908

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour la construction du prolongement de la rue Cunningham.

Adopté

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

Considérant que la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Huntingdon et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

25-04-17-6909

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

Que la Ville s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

Que le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adopté

Octroi de contrat - Guillevin International Co - Acquisition de 14 luminaires de lampadaire – Parc Prince-Arthur

Considérant que la Ville désire remplacer les têtes des 14 lampadaires installés au Parc Prince-Arthur par de nouvelles ayant la technologie DEL ce qui réduira la consommation électrique et les coûts d'entretien;

Considérant que le représentant technique de la compagnie SNOC recommande le remplacement des lumières existantes par des luminaires DEL modèle SNOC S125F0 avec une puissance de 50W;

Considérant l'estimé reçu d'un montant de 690 \$ par luminaire, soit un montant de 9 660 \$ plus les taxes applicables.

25-04-17-6910

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat de 14 luminaires modèle S125F0 de la compagnie Guillevin International Co. pour un montant estimé de 9 660,00 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat pour l'installation des luminaires par un électricien.

Que la dépense relative à l'achat et l'installation soit financée à même une affectation de surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat à Guillevin International Co. - Acquisition de 21 lampadaires pour le projet West

Considérant que la Ville planifie des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage dans le secteur du projet West;

Considérant la soumission no. JD250331-04 d'un montant de 82 150 \$ plus les taxes applicables, soumise par la compagnie SNOC 1954 inc. pour l'acquisition de 22 lampadaires et les frais de transport, soit :

Qt	Description	Prix par ensemble	Montant
21	Têtes de lampadaires Adaptateur 40W, DEL 3000K (#MU1040D1003EDB)	Prix par ensemble : 3 650 \$	76 650 \$
21	Poteaux ronds de 4" x 16' en aluminium (CA4R16JTW DB)	(1 tête + 1 poteau)	
1	Tête de lampadaire DEL, 40W (#MI1040D1003EDB)	Prix par ensemble : 4 475 \$	4 475 \$
1	Poteau rond, 4" x 16' en acier (#CSR16JTW DB3)	(1 tête + 1 poteau de raccordement)	
1	Frais transport		1 025 \$
Total avant taxes			82 150 \$

25-04-17-6911

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Guillevin International Co au montant de 82 150 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt no. 984-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Embauche de monsieur Michel Bayard - Entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale 2025

Considérant que durant la période estivale 2025, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire.

Considérant qu'il serait opportun d'embaucher un manœuvre sur appel lors de surplus de travail au département des travaux publics;

25-04-17-6912

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Michel Bayard, à titre de manœuvre au département des travaux publics qui sera affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2025 – environ 6 mois, et ce, à compter du 28 avril 2025.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 50 141.

Adopté

Embauche de monsieur François Proulx à titre de manœuvre aux travaux publics pour la période estivale 2025

Considérant que durant la période estivale, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire.

Considérant qu'il serait opportun d'embaucher un manœuvre lors de surplus de travail au département des travaux publics.

25-04-17-6913

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur François Proulx à titre de manœuvre au département des travaux publics pour la saison estivale 2025, et ce, à compter du 28 avril 2025 jusqu'au 1er octobre 2025.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 50 141.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-04-17-6914

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 45.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière